

# ENSEIGNANTS D'ÉQUITATION INDÉPENDANTS : 4 PROFILS TYPES

- SYNTHÈSE 2020 -



**équi-ressources**  
ifce

Emploi & orientation

[www.equiressources.fr](http://www.equiressources.fr)

# INTRODUCTION

En France, le travail indépendant<sup>1</sup> représente 12% de l'emploi total en 2016 (soit 3.1 millions d'actifs), et continue de gagner du terrain. La création du régime d'auto-entrepreneur, début 2009, porte cette croissance. Les secteurs du transport, avec l'essor des plateformes de livraison à domicile, des activités immobilières, des activités de service de nettoyage, des activités sportives et de la santé sont les secteurs qui connaissent les plus fortes progressions.

Dans la filière équine, la situation actuelle du marché du travail témoigne d'une baisse d'attractivité des candidats aux postes salariés d'enseignants d'équitation<sup>2</sup>. Or, l'enseignement de l'équitation sans fourniture de cavalerie ou d'installations est éligible au régime micro-entrepreneur et sur le terrain, le recours à des travailleurs indépendants est une alternative pour les employeurs comme pour les diplômés pour faire face à ces nouvelles difficultés de recrutement et aux possibles difficultés économiques.

Combien d'enseignants d'équitation exercent sous ce régime en 2019 ? Quelles sont les raisons qui les ont poussés à se lancer ? Considèrent-ils cette activité comme un complément durable d'activité ou comme une situation tremplin avant de s'installer ? L'OMEFFE en tant qu'observatoire de l'emploi de la filière a cherché à caractériser cette population et appréhender la nouvelle relation qu'ils entretiennent au travail.

## Champ de l'étude : les enseignants d'équitation indépendants

Dans cette étude, est considérée comme **enseignant d'équitation indépendant (EEI)** toute personne percevant des rémunérations pour ses prestations d'enseignement de l'équitation **qui ne fournit pas de cavalerie et qui se déplace chez ses clients**, hors bénévolat<sup>3</sup>.

Fin 2019, l'OMEFFE a recensé 430 EEI en activité en France métropolitaine, pour les seuls EEI ayant une présence visible sur Internet. Selon les dires d'experts, le nombre total d'EEI en activité pourrait avoisiner les 2 000 personnes. En février 2020, 13 600 éducateurs sportifs équestres<sup>4</sup> sont déclarés à jour de leur carte professionnelle<sup>5</sup>. Les EEI représenteraient donc entre 3% et 15% des éducateurs sportifs équestres.

### Localisation régionale des éducateurs sportifs équestres et enseignants d'équitation indépendants par ordre décroissant du nombre de licenciés à la FFE

Région	Nb de cavaliers licenciés	Nb d'éducateurs sportifs équestres	Ratio pour 10 000 licenciés	Nb d'enseignants d'équitation indépendants	Ratio pour 10 000 licenciés
Ile-de-France	84 554	1 192	141	48	6
Auvergne - Rhône-Alpes	73 956	1 976	267	79	11
Nouvelle-Aquitaine	62 696	1 562	249	22	4
Hauts-de-France	60 853	859	141	37	6
Occitanie	58 460	1 885	322	59	10
Grand-Est	53 609	789	147	49	9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39 479	1 344	340	31	8
Normandie	39 477	891	226	30	8
Pays de la Loire	35 822	731	204	27	5
Bretagne	33 144	814	246	27	8
Centre	31 185	701	225	10	3
Bourgogne-Franche-Comté	29 943	803	268	14	5
Corse	2 588	94	363	5	19
<b>Total</b>	<b>605 766</b>	<b>13 641</b>	<b>225</b>	<b>430</b>	<b>7</b>

Source : d'après données FFE, Ministère des sports, IFCE

1 La population des travailleurs indépendants recouvre essentiellement des indépendants non-salariés (entrepreneurs individuels, gérants majoritaires de société, micro-entrepreneurs) ainsi que des indépendants assimilés salariés (dirigeants salariés d'entreprise et gérants minoritaires de société). Source : INSEE PREMIERE n°1768 du 01/08/2019.

2 Le niveau de tension (calculé selon le ratio : Nombre d'offres d'emploi/Nombre de candidats postulants) aux postes d'enseignant d'équitation est de 0.57 en 2019 selon équiperessources ; ce taux est en augmentation depuis 3 ans.

3 Dans le cadre d'une association.

4 Un éducateur sportif est une personne qui détient au moins un diplôme donnant lieu à délivrance d'une carte professionnelle par le ministère en charge des sports. En équitation, les diplômes concernés sont les diplômes du ministère (BAPAAAT, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), les titres fédéraux (animateur poney, guide équestre) et les CQP de la branche professionnelle.

5 Pôle Ressources National Sports de Nature, d'après le fichier de déclaration des éducateurs sportifs en France, ministère des sports (extraction février 2020).



Selon les estimations, les régions **Auvergne-Rhône-Alpes**, **Occitanie** et Corse concentrent le plus d'EEI par licencié.

Selon l'INSEE<sup>6</sup>, les régions méridionales présentent des caractéristiques propices à l'exercice du travail indépendant du fait notamment de la place qu'y représente le tourisme.

Les différences régionales pourraient également s'expliquer par la **pratique de l'équitation hors structures institutionnelles**. Le nord de la France serait plus approprié à la détention d'équidés par des particuliers auto-organisés (fertilité des terres, traditions équestres) contrairement à 3 profils de territoires qui y seraient peu favorables : des zones très urbanisées aux fortes pressions foncières, des territoires très agricoles, des régions rurales où se situent peu de centres urbains et/ou où la population présente un revenu peu élevé qui ne leur permet pas forcément d'entretenir un équidé<sup>7</sup>.

Aussi, en zones urbanisées, l'hypothèse d'une **offre homogène proposée par les centres équestres**, orientée CSO principalement, générerait des demandes de propriétaires particuliers auto-organisés en recherche d'une alternative aux disciplines olympiques.

### Les répondants à l'enquête

L'analyse ci-dessous porte sur les 230 répondants à l'enquête soit 58% de la population totale estimée.

#### Profil des répondants



80% de femmes



Moyenne d'âge



50% de monoactifs



90% de micro-entrepreneurs



60% ont au moins  
3ans d'ancienneté



90% déclarent un chiffre d'affaires  
inférieur ou égal  
à 20 000€ en 2019



© A. Azzos / IFCE

6 INSEE PREMIERE n°1768 du 01/08/2019

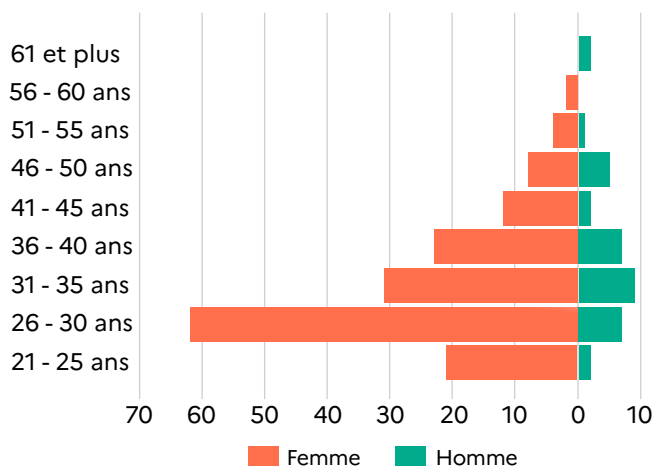
7 Vial, Céline et al. 2015. « Loisirs de pleine nature et utilisation des territoires : le cas des activités équestres diffuses ». Géographie économie société 17.

# Des femmes plutôt expérimentées, en quête de flexibilité, encouragées par la demande des clients

80% des EEI sont **des femmes**, proportion équivalente à la répartition par genre des éducateurs sportifs équestres.

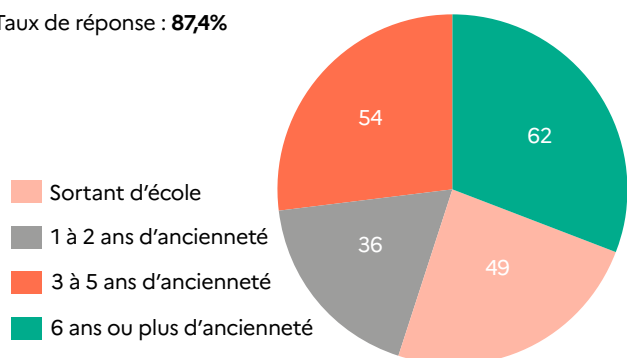
La moitié d'entre eux a **entre 26 et 35 ans** mais certains se lancent avant (21 ans au minimum). Rares sont ceux qui exercent sous ce statut après 55 ans.

Pyramide des âges des EEI



Au moment de la création de votre entreprise, depuis combien de temps étiez-vous diplômé/e d'un diplôme d'enseignant ?

Taux de réponse : **87,4%**



Au moment de la création de leur entreprise :

- ▶ Plus de la moitié a au moins **3 ans d'ancienneté de diplôme** ; seul ¼ d'entre eux sont des « sortants d'école » ;
- ▶ 70% détiennent un **BPJEPS mention équitation** ; seuls 8 répondants détiennent un DEJEPS (seul ou en plus d'un BPJEPS mention équitation) et 2 un BEES 2 (en plus d'un BEES 1 ou d'un BPJEPS mention équitation).

Ils sont 80% à avoir déjà exercé ces missions en tant que **salarié/apprenti en centre équestre**.

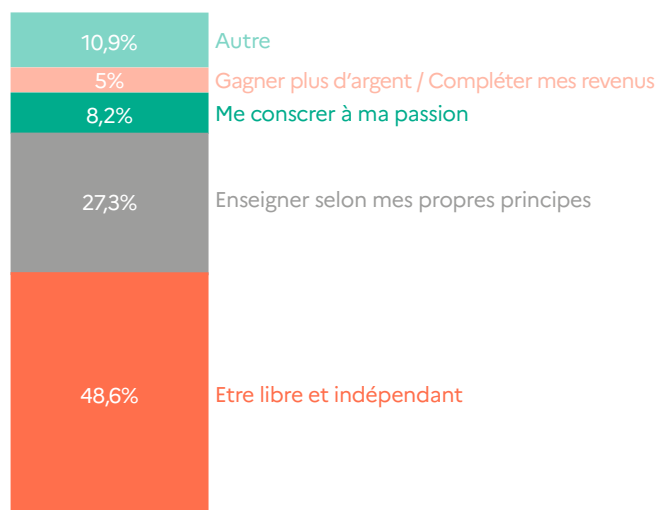
« Pouvoir adapter mon planning », « Avoir des horaires flexibles pour mes enfants » **mais aussi** « Aller chez différentes personnes », « Travailler en différents lieux en conservant mon indépendance » ... **ce qui motive le plus les EEI à se lancer c'est d'être libre et indépendant.**

Vient ensuite la **volonté d'enseigner selon leurs propres principes** : « diffuser ma vision de l'équitation », « enseigner comme je l'entends, avec les méthodes adaptées à chacun ».

Cette **volonté d'indépendance** est liée à la qualité des expériences personnelles vécues en centre équestre dans le passé. Les enseignants reprochent souvent la mauvaise gestion du personnel et/ou de la cavalerie. La volonté de se consacrer à l'enseignement fait aussi écho à une organisation des tâches en structure équestre qui ne correspond pas à leurs attentes. « Travail axé sur le cavalier et le cheval », « Assez des dirigeants d'entreprises équestres qui ne prennent en compte ni le bien être des chevaux ni celui des salariés », « Patrons exploitants ».

Quelle est la raison principale qui vous a poussé à vous lancer en tant que prestataire de service ?

Taux de réponse : **97,7%**

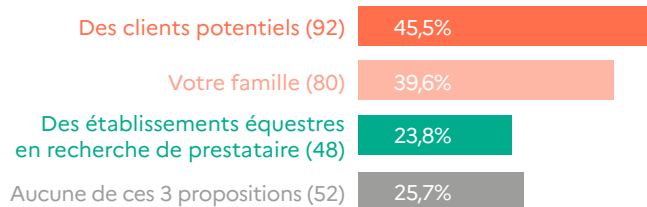


Près de la moitié des EEI déclarent avoir été encouragés dans cette voie par des futurs clients potentiels et un quart par des demandes d'établissements équestres en recherche de prestataires de service.

« Aller aider des particuliers qui ont leurs chevaux chez eux », « Demandes pour des cours, création d'une entreprise pour être en règle », « Répondre aux attentes des clubs (demandes de remplacements etc.) ».

Avez-vous été encouragé(e) dans votre démarche par :

Taux de réponse : **87,8%**



## L'enseignement, oui... mais pas que

L'activité d'enseignement sous statut indépendant est plutôt exercée en tant qu'activité principale (plus de 60% des répondants) et aussi bien par des entrepreneurs monoactifs que pluriactifs.

Taux de réponse : <b>88,3%</b>	L'enseignement de l'équitation est l'activité principale		L'enseignement de l'équitation est l'activité secondaire		Total	
		%		%		%
Monoactifs	108	80%	/	/	108	53%
Autre activité professionnelle hors filière équine	16	12%	43	63%	59	29%
Autre activité professionnelle dans la filière équine	11	8%	25	37%	36	18%
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>	<b>68</b>	<b>100%</b>	<b>203</b>	<b>100%</b>

Les pluriactifs travaillant :

- ▶ hors de la filière équine sont employés dans l'éducation nationale, la vente/commerce/immobilier, l'agriculture/agroalimentaire, le transport, les services, l'intérim....
- ▶ dans la filière équine sont pour moitié, salariés d'un établissement équestre, d'un élevage ou travaillent dans la valorisation des chevaux, la santé équine, la formation professionnelle, le spectacle équestre...

L'enseignement dans les disciplines olympiques est exclusivement proposée chez la moitié des EEI. Un tiers des EEI proposent d'autres disciplines en parallèle des disciplines olympiques, principalement du **travail à pied/équifeel/liberté**, de **l'équitation éthologique**, du **TREC**. Près d'1 EEI sur 10 se concentre exclusivement sur la pratique de **l'équitation de pleine nature/tourisme équestre** ou encore sur **l'équitation éthologique**.

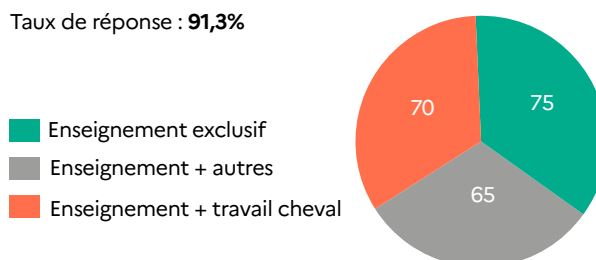
Les cours sont autant délivrés en écuries de propriétaires, chez les clients (à domicile) qu'en centres équestres.

Deux tiers des EEI proposent d'autres activités en plus de l'encadrement de cours d'équitation :

- ▶ des prestations commerciales comme le coaching, l'entretien d'infrastructures, le gardiennage/soins des chevaux principalement<sup>8</sup> ;
- ▶ des prestations relevant du domaine agricole comme le travail du cheval/jeune cheval, posant ouvertement la question du cadre juridique et fiscal dans lequel elles sont parfois exercées (cf. Focus juridique).

Proposez-vous d'autres activités que l'encadrement de cours d'équitation en tant qu'indépendant ?

Taux de réponse : **91,3%**



<sup>8</sup> Les autres activités citées sont : passage de galop, médiation, animation poney, encadrement de randonnées, santé équine, formation professionnelle, transport équin, pension canine...

# Micro-entrepreneur, un régime adapté pour les passionnés d'enseignement

90% des répondants exercent sous le régime **micro-entrepreneur**. Au-delà de 5 années d'exercice, un autre statut juridique d'entreprise est plus fréquent (entreprise individuelle voire forme sociétaire, pour les monoactifs). Toutefois, les EEI sont souvent des micro-entrepreneurs **quelles que soient leur situation d'emploi et leur ancienneté**.



## Focus juridique

Basé sur les actes du 25ème congrès de l'Institut du Droit Equin du 18 octobre 2019.

### Définitions

Un micro-entrepreneur<sup>9</sup> est une personne exerçant une activité non salariée en entreprise individuelle. Il est donc travailleur indépendant (prestataire de services par exemple) soumis au respect de plusieurs critères pour bénéficier du régime de la micro-entreprise :

- ▶ Son activité doit être commerciale, artisanale ou libérale ; il ne peut pas exercer d'activités agricoles comme le maintien en condition ou la valorisation d'équidés.
- ▶ Son chiffre d'affaires annuel ne doit pas dépasser les plafonds imposés par le code général des impôts pour bénéficier du régime fiscal et social correspondant.

Le micro-entrepreneur peut exercer 2 activités dans le cadre d'une seule et même micro-entreprise (par exemple, une activité de vente de marchandises et une activité de prestations de services).

### Cas particuliers

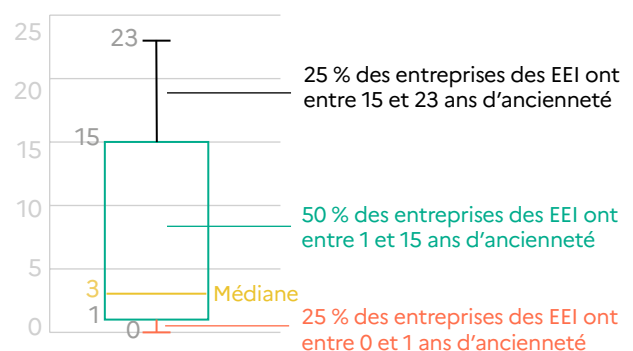
Afin de favoriser le développement de la pluriactivité en simplifiant leurs obligations déclaratives, lorsqu'un exploitant agricole perçoit des recettes issues d'autres activités accessoires, il a la possibilité de rattacher ces recettes accessoires au bénéfice de son exploitation agricole si : « au titre de l'année civile précédant la date d'ouverture de l'exercice, les recettes retirées de telles activités accessoires n'excèdent ni 30 % des recettes issues de l'activité agricole, ni 30 000 €<sup>10</sup>».

Parmi les répondants à l'enquête, certains sont chefs d'entreprise agricole : ils exercent une activité agricole de valorisation ou d'élevage d'équidés - sans disposer d'infrastructures propices à l'enseignement de l'équitation - qu'ils complètent avec des prestations d'enseignement de l'équitation auprès de particuliers ou professionnels. Parmi les 230 EEI actifs, 5 seulement sont dans ce cas.

La moitié des entreprises des EEI sont jeunes : moins de 3 ans d'ancienneté. En ce sens, le micro-entrepreneuriat permet de tester sans risque ses aptitudes au métier et à la gestion indépendante de cette activité.

Repères INSEE<sup>11</sup> : 3 ans après leur immatriculation, 36% des auto-entrepreneurs immatriculés au 1er semestre 2014 sont actifs sous ce régime. Ce taux dépend fortement du secteur d'activité dans lequel ils exercent : il est le plus élevé dans la santé humaine et l'action sociale (60 %) et dans l'enseignement (48 %).

### Ancienneté d'entreprise des EEI



<sup>9</sup> Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé le régime dit du « micro-entrepreneur », régime unique, simplifié, en fusionnant au 1er janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal.

<sup>10</sup> Cf. article 75 du code général des impôts.

<sup>11</sup> INSEE PREMIERE, n°1765 du 11/07/2019.



Mis à part le fait que les monoactifs dégagent plus de chiffres d'affaires que les pluriactifs, l'âge, l'ancienneté d'entreprise ou encore les activités proposées ne semblent pas avoir d'incidence significative sur les chiffres d'affaires déclarés.

Parmi les monoactifs (50% des EEI), une large majorité (80%) déclare avoir un **chiffre d'affaires<sup>12</sup> inférieur ou égal à 20 000€ en 2019**.

Repères INSEE<sup>13</sup> : en moyenne, les auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 et pérennes à trois ans ont déclaré un chiffre d'affaires de 10 300 euros en 2016.

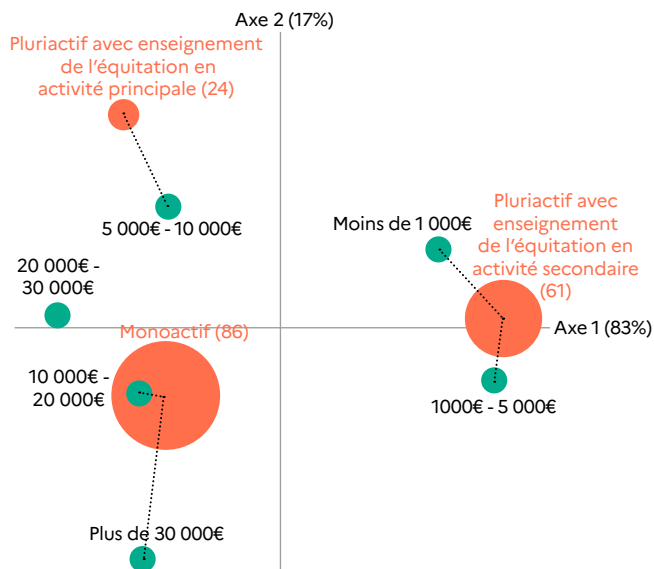
Les chiffres d'affaires excédant 20 000€ en 2019 sont proportionnellement plus rattachés à des hommes, résidant en Ile-de-France intervenant en centre équestre ou à domicile.

Les chiffres d'affaires 2019 selon les profils d'emploi des EEI.

171 observations complètes.

Carte : analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé.

Les couples sur-représentés sont reliés.

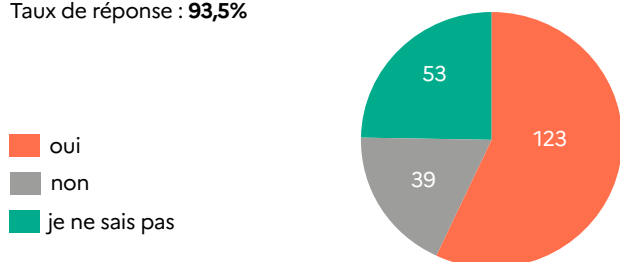


## Des indépendants plutôt confiants pour leur avenir, sauf les plus jeunes qui pâtissent des conditions d'emploi trop précaires

D'ici 5 ans, **57% des EEI souhaitent continuer d'exercer en tant qu'indépendant**. Malgré des inquiétudes par rapport à l'évolution de la demande et à la rentabilité de leur entreprise, ils projettent de développer ou de maintenir ce complément d'activité par passion du métier et n'envisagent pas de rechercher un emploi salarié en établissement équestre.

Dans 5 ans, pensez-vous continuer d'exercer en tant qu'enseignant d'équitation indépendant ?

Taux de réponse : **93,5%**



« Pour le plaisir de transmettre, d'enseigner une vision de l'équitation plus respectueuse que celle rencontrée en club très souvent. » « Pour continuer à gérer mon temps et ne pas assurer de contraintes liées aux tâches confiées généralement aux moniteurs employés en centre équestre. », « Je ne souhaite ni être salariée ni créer de structure et aimant passionnément enseigner, je souhaite continuer d'exercer en tant que double activité », « Il y a de plus en plus de clients qui veulent bénéficier de cours particuliers adaptés à leurs demandes avec un suivi personnel. Ce qu'ils ne retrouvent pas en club. »

Les 43% restants se questionnent sur la pérennité de leur activité d'ici 5 ans (25%) voire prévoient d'arrêter d'exercer sous ce statut (18%). Les **conditions d'emploi difficiles et la précarité du statut** sont les raisons principales qui les inquiètent. « Métier très fatigant, avec énormément de déplacements. En outre les frais de déplacement sont non déductibles. Les clients ne sont pas prêts à payer ce genre de prestation comme il se doit. », « Précarité du statut en micro entreprise », « difficile de gérer deux emplois », « Peu de clientèle », « Trop compliqué pour faire un crédit et acheter un bien immobilier ». Les EEI souhaitant cesser leurs activités d'ici 5 ans sont plutôt plus jeunes (moyenne d'âge = 30 ans) que le groupe (moyenne d'âge = 34 ans).

<sup>12</sup> La question portait sur le chiffre d'affaires de leur activité globale de prestataire de service. Pour information, en moyenne, 77% du chiffre d'affaires des répondants est généré par l'enseignement de l'équitation.

<sup>13</sup> INSEE PREMIERE, n°1765 du 11/07/2019.

Tout avenir envisagé :

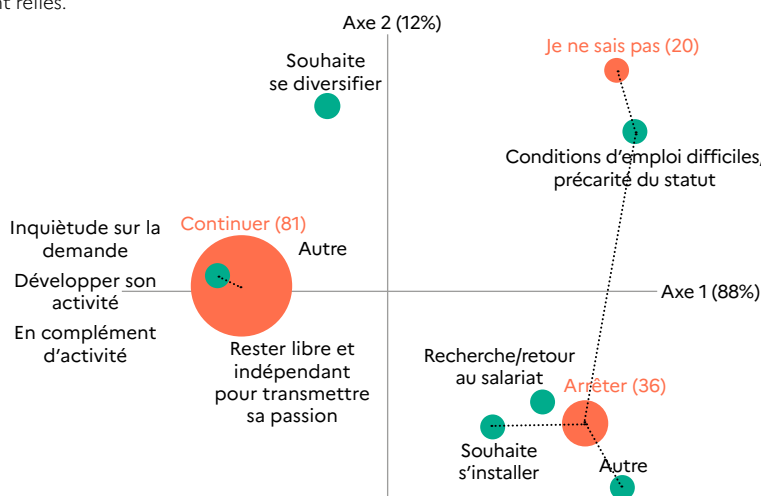
- ▶ moins d'un quart ont précisé vouloir s'installer en agricole à terme,
- ▶ ils ne sont que 5 à vouloir s'(e) (ré)orienter vers du salariat en établissement équestre, s'ils trouvaient un poste correspondant à leurs attentes.

Les motivations des EEI à continuer ou arrêter leurs activités d'ici 5 ans.

137 observations complètes.

Carte : analyse factorielle des correspondances sur le tableau croisé.

Les couples sur-représentés sont reliés.



## 4 profils-types d'EEI se distinguent

La typologie a été obtenue grâce à une analyse des correspondances multiples (ACM) des modalités provenant des variables âge, genre, expérience en centre équestre, profils d'emploi, activités proposées, chiffre d'affaires 2019, avenir ; suivie d'une classification hiérarchique ascendante des individus réalisée sur 197 observations complètes sur un total de 230 observations.

N=197	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4																																
% - Nombre	47% - 92	12% - 24	15% - 29	26% - 52																																
Age	Jeunes (moy. d'âge 30 ans)	Jeunes (moy. d'âge 28 ans)	Tous âges (de 22 à 59 ans)	Anciens (moy. d'âge 43 ans)																																
Ancienneté de diplôme à la création de l'entreprise	3 à 5 ans	Plutôt « sortants d'école »	Toutes catégories représentées	6 ans ou plus																																
Ancienneté d'entreprise	<= 5 ans	<= 5 ans	Toutes catégories représentées	> 5 ans																																
Profil d'emploi	Monoactifs	Pluriactifs – Enseignement de l'équitation en activité secondaire	Pluriactifs – Enseignement de l'équitation en activité principale*	Monoactifs																																
Expérience en centre équestre	Oui*	Non*	Plutôt oui	Plutôt oui																																
Activités proposées	Plutôt « Enseignement + travail du cheval »	Toutes activités	Plutôt « Enseignement + autres services »	Plutôt « Enseignement exclusif »																																
Chiffre d'affaires annuel 2019	<table border="1"> <tr> <td>5 000€ ou -</td> <td>5 000 - 10 000€</td> <td>10 000 - 20 000€</td> <td>20 000€ ou +</td> </tr> <tr> <td>43%</td> <td>23%</td> <td>22%</td> <td>12%</td> </tr> </table>	5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +	43%	23%	22%	12%	<table border="1"> <tr> <td>5 000€ ou -</td> <td>5 000 - 10 000€</td> <td>10 000 - 20 000€</td> <td>20 000€ ou +</td> </tr> <tr> <td>57%</td> <td>10%</td> <td>24%</td> <td>9%</td> </tr> </table>	5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +	57%	10%	24%	9%	<table border="1"> <tr> <td>5 000€ ou -</td> <td>5 000 - 10 000€</td> <td>10 000 - 20 000€</td> <td>20 000€ ou +</td> </tr> <tr> <td>17%</td> <td>44%</td> <td>26%</td> <td>13%</td> </tr> </table>	5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +	17%	44%	26%	13%	<table border="1"> <tr> <td>5 000€ ou -</td> <td>5 000 - 10 000€</td> <td>10 000 - 20 000€</td> <td>20 000€ ou +</td> </tr> <tr> <td>45%</td> <td>13%</td> <td>27%</td> <td>15%</td> </tr> </table>	5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +	45%	13%	27%	15%
5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +																																	
43%	23%	22%	12%																																	
5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +																																	
57%	10%	24%	9%																																	
5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +																																	
17%	44%	26%	13%																																	
5 000€ ou -	5 000 - 10 000€	10 000 - 20 000€	20 000€ ou +																																	
45%	13%	27%	15%																																	
Avenir dans 5 ans	Hésitant	Plutôt continuer	Plutôt continuer	Plutôt continuer																																

\* le groupe est exclusivement représenté par cette caractérisation



Le 1<sup>er</sup> groupe prédomine parmi les répondants à l'enquête. Il regroupe des **jeunes** plutôt monoactifs et expérimentés qui ont tous travaillé comme salarié en établissement équestre. Ils ont donc **volontairement choisi** un autre mode d'exercice de l'activité. Ils valorisent en plus leurs aptitudes équestres pour proposer d'**autres activités** que l'encadrement de cours afin d'optimiser leurs chances de dégager des revenus suffisants. Ils sont **les plus incertains** quant à la pérennité de leurs activités sous ce statut.

Un 2<sup>ème</sup> groupe de jeunes se distingue. Beaucoup plus rares que les 1<sup>ers</sup>, ces **sortants d'école** ne passent pas par la case « expérience en tant que salarié en établissement équestre ». Ils enseignent l'équitation majoritairement **en complément** d'une activité professionnelle principale hors de la filière équine (vente/commerce/immobilier, hôtellerie/restauration, transport/logistique).

Dans le 3<sup>ème</sup> groupe, les indépendants sont **pluriactifs** mais l'enseignement de l'équitation reste leur **activité principale**, comme s'ils arrivaient à compléter leurs revenus pour continuer à exercer leur passion. Ils travaillent pour moitié dans la filière équine (moniteur/cavalier en établissement équestre, auxiliaire en santé équine, formateur) et hors filière équine (animateur centre de loisirs, professeur ski/fitness, surveillant, interim, travail alimentaire...).

Le 4<sup>ème</sup> groupe représente ¼ des EEI. Ils sont plus **âgés** (40 ans ou plus) et **expérimentés**. Ces indépendants se sont fait un nom auprès de leurs clients grâce à leurs compétences confirmées. Plutôt **monoactifs**, ils sont souvent **spécialisés** dans l'enseignement et proposent rarement d'autres activités en tant qu'indépendant.



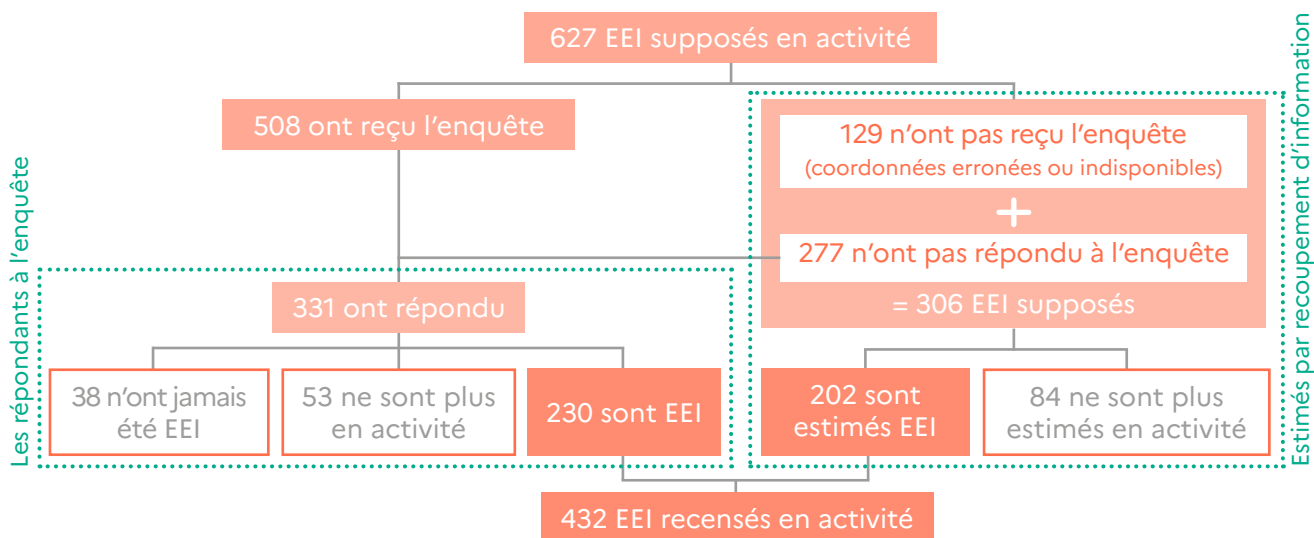
## Méthodologie de décompte des EEI considérés en activité fin 2019

1) Recensement national d'EEI supposés en activité à partir de l'annuaire en ligne de l'Association Nationale des Enseignants d'Equitation, de recherches Internet (sites web, facebook) et des réseaux professionnels : n = 627.

2) Vérification de l'activité des entreprises recensées grâce à une enquête directe auprès des individus\* (230 EEI vérifiés) et grâce au croisement avec les répertoires des sites Internet societe.com, infogreffe.com, de la base administrative Sirene de l'INSEE et de la Fédération nationale des conseils des chevaux (202 EEI vérifiés) : n = 432.

\* 3 vagues d'enquêtes ont été menées (508 personnes enquêtées). La 1<sup>ère</sup> en région Pays de la Loire au printemps 2019, la 2<sup>ème</sup> en Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse à l'hiver 2019 et la 3<sup>ème</sup> vague en Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France et Normandie au printemps 2020. Un questionnaire en ligne a été envoyé directement aux entreprises et des relances téléphoniques ont été réalisées. Taux de réponse global = 65%<sup>14</sup>.

Nous remercions vivement les répondants d'avoir partagé leurs points de vue avec nos enquêtrices sans quoi cette synthèse n'aurait pas été aussi documentée.



<sup>14</sup> Le taux de réponse par région atteint au minimum 43% sauf pour la région Grand-Est (27%) pour laquelle les relances téléphoniques ont été suspendues car tombant en pleine crise sanitaire de la Covid-19.

# CONCLUSION

Derrière un statut d'exercice de l'activité, il n'y a donc pas un mais des profils d'EEI très différents. Même si leur poids dans la population nationale des éducateurs sportifs équestres est à relativiser, ce mode d'exercice de l'activité semble répondre à de réels besoins : autant à une demande de pratique de l'équitation « hors structure » qu'à une demande des centres équestres.

Les expériences personnelles vécues en centre équestre sont globalement satisfaisantes mais le salariat en établissement équestre n'attire plus autant qu'avant. Nombreux sont les enseignants d'équitation à aspirer enseigner selon leur propre vision de l'équitation, à souhaiter créer des relations privilégiées avec leurs élèves et s'affranchir du lien de subordination salarié/dirigeant. La situation familiale (enfants à charge notamment) joue également dans la recherche d'autonomie. L'entreprise individuelle et le micro-entrepreneuriat plus particulièrement permettent donc à une partie des enseignants diplômés d'exercer leur passion et de tester sans risque leurs aptitudes au métier.

Les jeunes n'hésitent pas à se lancer et le turnover est assez important dans les 3 premières années d'exercice. Être indépendant nécessite de trouver une clientèle et d'être souvent en déplacement.

La nécessité d'avoir des compétences commerciales pour lesquelles ils ne sont pas forcément préparés, associée à la précarité du statut de micro-entrepreneur, en amène plus d'un à se réorienter. Ceux qui se distinguent, persévèrent en travaillant à côté pour compléter des revenus souvent faibles, le temps de gagner en notoriété ou pour conserver cette activité qu'ils affectionnent mais dont ils ont perçu les limites et les difficultés.

Loin de vouloir tous s'installer en créant leur propre structure équestre et souhaitant pour la plupart continuer à exercer sous ce statut, ils complètent généralement leur offre de services avec des prestations liées au travail du cheval. Cette activité de nature agricole n'est pas éligible au régime de la micro-entreprise et doit être déclarée auprès de la MSA. Or, comparées aux faibles revenus dégagés par ces très petites entreprises, les cotisations sociales sont lourdes et les EEI se retrouvent soit limités dans leur champ d'action ou dans la pratique illégale.

Cette étude pose donc la question de la juste cohabitation entre EEI et centres équestres pour lesquels la valeur ajoutée est l'enseignement, ainsi que la réflexion autour des statuts de ces entrepreneurs individuels, notamment le régime de protection sociale.



## Enseignants d'équitation indépendants : 4 profils types | Synthèse 2020

Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations de la filière équine

Directeur de publication : Jean-Roch Gaillet, Direction générale, IFCE

Rédaction : Carole Troy, Observatoire des métiers, de l'emploi et des formations filière équine, IFCE

Conception graphique : Céline Sallet, équi-ressources, IFCE | Photo couverture : Adobe Stock

Parution : décembre 2020